

Monsieur Jean-Pierre CONSTANT  
Maire et Président du Conseil  
de Surveillance CHARME

Labégude, le 30 juin 2016

Objet : Motion de soutien CHARME AUBENAS

Monsieur Le Maire,

Les Elus de la commune de Labégude s'opposent au projet de Groupement Hospitalier de Territoire tel qu'il est défini par l'ARS et qui place l'hôpital d'Aubenas dans un état de dépendance vis-à-vis du CH de Montélimar.

Ce projet, imposé sans concertation avec la communauté médicale d'Aubenas, a désigné arbitrairement le CH de Montélimar comme l'hôpital support, sans justification médicale, les compétences étant identiques entre les deux structures. Cette décision n'a pas de logique territoriale (le CH d'Aubenas drainant un bassin sanitaire géographique très large, plaçant ainsi certaines communes du plateau Ardéchois à plus de deux heures de route de l'hôpital support). Elle n'a pas non plus de cohérence médicale ; les malades du CH d'Aubenas ne sont qu'exceptionnellement adressés au CH de Montélimar, uniquement pour la radiothérapie (mais jusqu'à quand ?) et pour la réanimation (une trentaine de malades par an). Ils sont par contre orientés massivement vers les CHU de Lyon, Nîmes, Saint Etienne ou le CH de Valence, lorsque des avis d'experts ou des prises en charge spécialisées le nécessitent, centres avec lesquels des liens humains et techniques solides sont tissés.

Nous soutenons avec force un projet territorial Ardéchois avec les hôpitaux locaux du Sud Ardèche, qui retiennent comme établissement support, AUBENAS.

De notre côté, nous ferons en sorte de conforter PRIVAS et de donner du sens à sa mission, de conforter son savoir-faire et ses activités.

Une tradition d'entraide et de partenariat existe, le CHARME a su se positionner comme partenaire des hôpitaux locaux, il sera capable de le faire plus et mieux dans cette nouvelle configuration.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Jean-Yves PONTHER